

CONSIGNES CONCERNANT LE BREVET DES COLLEGES

Les épreuves du Brevet se dérouleront :

- **jeudi 10 juin** épreuve orale « soutenance de projet »
- **Lundi 28 juin** Matin (9h – 12h15) : Français
Après-midi (14h30-16h30) : Maths
- **Mardi 29 juin** Matin (9h-11h) : Histoire-Géographie et éducation morale et civique
Après midi (13h30-14h30) Sciences (SVT-Physique)

La convocation pour le Brevet ainsi que les instructions pour la passation des épreuves seront remises à chaque élève par leur professeur principal.

Le collège la Jordanne accueillera les élèves à partir de 7h30.

Les listes des élèves et les salles seront affichées dans la cour de récréation.

Les élèves extérieurs à l'établissement peuvent être accueillis à la cantine sous réserve d'en informer l'établissement d'origine.

Tous les élèves présents au collège ces deux jours sont sous notre responsabilité et ne peuvent en aucun cas sortir de l'établissement pendant les temps de pause ni entre 12h et 14h pour ceux qui sont demi-pensionnaires et déjeunent à la cantine. Le règlement intérieur s'applique normalement ces jours-là .

De même, nous serons particulièrement attentifs aux dégradations volontaires dont les auteurs quels qu'ils soient, seront sanctionnés.

Cet examen doit se dérouler dans une ambiance studieuse et sérieuse. **Les tenues trop décontractées ne seront pas admises.**

Tout manquement à ces consignes fera l'objet d'un rapport transmis au Chef d'établissement d'origine.

Les décisions d'affectation seront remises aux élèves du collège La Jordanne, à l'issue des épreuves, après le retour des manuels scolaires et le règlement des frais de demi-pension pour les élèves demi-pensionnaires.

Les externes qui souhaitent prendre le repas doivent s'inscrire auprès de la vie scolaire et acheter un ticket à l'intendance.

NOTE AUX PARENTS

Organisation de la fin de l'année scolaire

Les cours se poursuivront normalement jusqu'à la date de la sortie. Ils doivent se dérouler dans une **ambiance studieuse et sérieuse**.

Je ne tolérerai aucun manquement au règlement intérieur **dans le comportement, ni aucun laisser-aller dans l'attitude des élèves. Leur tenue vestimentaire doit rester décente (art.28 du RI), en évitant toute fantaisie inutile. Les tenues trop décontractées, déguisements et objets festifs sont strictement interdits.**

Le collège est centre d'examen pour le DNB qui se déroulera le **jeudi 10 juin pour l'épreuve orale, le lundi 28 et mardi 29 Juin 2021 pour les épreuves écrites**. Cela nécessite la disponibilité des salles de classe et leur préparation en vue de l'examen. **Seuls les candidats à l'examen seront accueillis sur ces journées**

➤ **Aussi, les élèves seront libérés le jeudi 10 juin et du jeudi 24 Juin 2021 au mardi 29 juin 2021 inclus.**

➤ Les cours reprendront à partir **du mercredi 30 juin**. Ils ne seront pas assurés de manière traditionnelle. A la place, les enseignants proposeront aux élèves des ateliers éducatifs qui se dérouleront **du mercredi 30 juin au vendredi 2 juillet 2021**. Le lundi 5 et mardi 6 juillet 2021 seront consacrés à des réunions pédagogiques, néanmoins, les élèves qui souhaiteraient venir au collège seront accueillis de 8h à 16h.

➤ Une feuille d'inscription sera remise prochainement aux élèves par la vie scolaire, afin qu'ils puissent s'inscrire aux activités proposées.

➤ Si votre enfant ne participe pas aux activités, il y aura lieu de faire un courrier adressé au Chef d'établissement pour avertir de son absence ; ceci concerne tous les niveaux de classes même les 3^{ème}.

➤ **Affectation en lycée pour les 3^{èmes}**

Les avis d'affectation en lycée seront remis aux élèves de 3^{ème} le **mardi 29 juin** à la fin des épreuves du DNB, à partir de 14h30. Ce document est indispensable pour que votre enfant puisse s'inscrire au lycée.

➤ **Retour des manuels scolaires :**

La restitution des manuels sera organisée **à partir du lundi 21 juin 2021**. Chaque classe sera prévenue de l'heure et de la date du ramassage par son professeur principal.

Les livres devront être réparés avant d'être rapportés au collège. Tout livre dégradé ou perdu sera facturé à la famille selon le tarif voté par le Conseil d'Administration. Chaque élève doit veiller à rapporter **l'ensemble** de ses manuels et cd-rom.

Les élèves de 3^{ème} pourront, s'ils le souhaitent, garder leurs livres pour leurs révisions mais, dans ce cas, ils devront impérativement les **rendre avant les dernières épreuves, le mardi 29 juin à partir de 7h30** au CDI.

Les élèves des autres classes qui souhaitent garder des manuels scolaires pendant les vacances d'été doivent **impérativement présenter une demande écrite de leurs parents adressée au CDI**.

La Principale, C. NAVARO

